

## « ChezNous »

Société par action simplifiée  
Au capital social de 2000 euros  
12 chemin du busquet  
63340 Vichel

Procès-verbal de  
l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 17 Décembre 2016

L'an Deux Mille Seize,  
Le 17 décembre 2016  
A 10 heures

Les associés de la société ChezNous, société par action simplifiée au capital de 2.000 €, dont le siège est situé au 12, chemin du Busquet 63340 Vichel, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège, sur convocation du Président Mathieu Coste.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu Coste, Président de la société.

Monsieur Guillaume Rouyer assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le présent procès verbal est signé par le président.

Avec la présence de 4 associés (Solange Saint-Arroman, Guillaume Rouyer, Michel Bernan-Mantel et Mathieu Coste) et la validité de 25 pouvoirs (voir annexe); le Président constate que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- les pouvoirs des membres absents

- le rapport du Président sur les motions proposées,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## 1. Approbation des Comptes 2014

Préambule :

Cette assemblée générale est organisée dans un contexte particulier. Il s'agit d'un contexte de crise. En effet la situation financière et administrative de la SAS est problématique. En effet, même si la preuve est faite que la situation se redresse, ChezNous reste fragile et doit pouvoir assurer son développement.

Les bilans 2013, 2014 et 2015 sont à déposés au tribunal de commerce le 19 décembre sur l'injonction du tribunal d'instance. L'assemblée générale a pour principal objectif de valider les bilans qui ont été produit par l'expert comptable.

Parmi les personnes présentes lors de l'assemblée générale, deux personnes compétentes pour juger de la qualité des documents produits : Solange Saint Arroman et Michel Bernard Mantel.

Les besoins en trésorerie sont importants et nécessitent des actions fortes en terme de développement du chiffre d'affaire.

Il est précisé qu'un focus est fait sur le développement de la mission "Avenir des pixels" afin de commercialiser rapidement les 700 exemplaires restants du livre physique ainsi que la version numérique de l'ouvrage.

## **1. Approbation des Comptes 2014**

Après lecture et examen des comptes en Assemblée Générale, approbation des comptes à l'unanimité moins une voix : A. Van Espen demande à prendre connaissance des pièces des exercices.

### **1. Pouvoirs à donner**

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h20

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

**Monsieur Mathieu Coste**  
**Président**

SAS ChezNous

Annexe au PV de l'assemblée générale du 17 décembre 2016

Ont donné pouvoir

1. Charles Tourangin
2. Luc Bizeul
3. Thibault Mangeard
4. Christian Bruere
5. Sophie Point
6. Christophe Doussaud
7. Pierre Bernard
8. Samantha Maurin
9. Emmanuel Coste
10. Gilles Ternisien
11. Gaelle Ternisien
12. Thomas Hémerly
13. Olivier Grué
14. Thibault Mangeard
15. Isabelle Delannoy
16. Timothy Duquesne
17. Sébastien Tardy
18. Mike Metz
19. Grégory Maubon
20. Jean-Michel Planche
21. Antonin Leonard
22. Albert de Petigny
23. David Delsart
24. Jonathan Keler
25. Marie-Laure Vie

Etaient présent

1. Mathieu Coste
2. Solange Saint Arroman
3. Michel Bernand Mantel
4. Guillaume Rouyer

N'ont pas donné pouvoir

1. Patrick Bourgne
2. Raphael Poli
3. Amaury Van Espen

4. Emmanuelle Perrone
5. Julien Cantoni
6. Benoit Veler
7. Bertrand Soulier
8. Alexis Frankel
9. Tibor Katelbach
10. Gabriel Soucheyre
11. Armel Lecoq
12. Jean-Baptiste Fontaine

Ont exprimé leur volonté de vendre leur part

1. Gilles Ternisien
2. Benoit Veler
3. Tibor Katelbach

Ont exprimé leur volonté de devenir associé

1. Philippe Compagnion
2. Glenn Roland
3. Jean Baptiste Ledevéhat
4. Xavier Girard